

# Délibération du Conseil municipal

## 16 décembre 2024

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

09/12/2024

**En exercice : 27**  
**Présents : 14**

Présents :  
M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Pierre COURTIER - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT - Mme Sylvie FOUGERAY -

**Votants : 17**  
M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE.

Pouvoirs : Mme Mélanie GENTILS à M. Sébastien COSTARD, Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER, M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON.

Absents excusés : Mme Jeanine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - M. Olivier GANDAR - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Rafea LAOUADI - M. Cyril DEBOOSERE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Brigitte DA SILVA - M. Jean-Michel LEMSEN

M. Laurent COURTIAT a été élue secrétaire de séance.

**N° de délibération :** 66-2024

**Objet :** **TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2025 – secteur EP 4 – 6 – 7 et 11**

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de Lizy-sur-Ourcq est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public sur le secteur EP 4, 6, 7 et 11 ; soit 139 points lumineux sur les secteurs d'Echampeu, rue de la Gare, route de Mary et route de Congis. Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 112 342€ HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la commune de Lizy-sur-Ourcq sur le réseau d'éclairage public des secteurs EP 4, 6, 7 et 11.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 16 décembre 2024.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Maxence GILLE

Laurent COURTIAT

